

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 16 juillet 2009, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux du Conseil de sécurité durant la présidence de la Fédération de Russie en mai 2009 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* **Vitaly Churkin**



**Annexe à la lettre datée du 16 juillet 2009 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Évaluation des travaux du Conseil de sécurité  
pendant la présidence de la Fédération de Russie  
(mai 2009)**

**Introduction**

Sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a réalisé un programme de travail intensif pendant le mois de mai. Le Conseil a tenu 16 séances et consultations plénières. Il a adopté deux résolutions, est convenu de six déclarations du Président et a présenté deux déclarations à la presse.

**Afrique**

**La paix et la sécurité en Afrique**

À sa 6118<sup>e</sup> séance, tenue le 5 mai, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/11) dans laquelle il a exprimé sa profonde inquiétude face à la résurgence des changements inconstitutionnels de gouvernement dans quelques pays d'Afrique. Il a souligné combien il importait de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel, notamment au moyen d'élections ouvertes et transparentes.

**La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région**

Le 8 mai, le Conseil a tenu sa 6121<sup>e</sup> séance, à la demande de la Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2009/232) pour débattre de la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région. Le Chef par intérim du Département des opérations de maintien de la paix, Dmitry Titov, a fait un exposé sur la détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'est du Tchad, en conséquence des nouvelles incursions militaires effectuées à l'est du Tchad par des groupes armés tchadiens basés à l'étranger. Ces incursions militaires dans l'est du Tchad avaient incité l'Organisation des Nations Unies à suspendre toutes ses activités dans les régions de Salamat et de Guéra. L'affrontement avait gravement entravé l'aptitude des institutions, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales partenaires à fournir une assistance humanitaire.

M. Titov a rappelé que les Gouvernements tchadien et soudanais avaient signé le 3 mai à Doha un nouvel accord en vue de normaliser les relations et de refuser d'accorder un quelconque appui sur leurs territoires respectifs à des groupes rebelles hostiles à l'un ou l'autre d'entre eux.

Certains contingents et 14 hélicoptères sur 18 faisaient encore défaut à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), qui avait pour mandat de protéger les civils en danger, de faciliter la fourniture de l'aide et du personnel humanitaires et de protéger le personnel et les installations des Nations Unies.

Les Représentants permanents du Tchad et du Soudan, A. Allam-mi et A. Abdalhaleem Mohamad, ont participé à l'examen de la question à l'ordre du jour du Conseil.

Ce même jour, le Conseil a tenu des consultations plénières pour débattre de la question. Les membres du Conseil sont convenus d'une déclaration du Président reflétant les positions exprimées lors des consultations, qui a été adoptée à la 6122<sup>e</sup> séance (S/PRST/2009/13).

## **Somalie**

Le 13 mai, lors d'un débat suivi de consultations officieuses, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, ont présenté le rapport spécial sur la Somalie établi par le Secrétaire général en application de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/210) et décrit la situation et l'appui accordé aux efforts de maintien de la paix en Somalie. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Mohamed Abdullahi Omaar, a fait une déclaration.

Les membres du Conseil ont avalisé le processus politique en Somalie ainsi que les efforts déployés par le Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed et le Gouvernement fédéral de transition en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans le pays. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que des forces extrémistes, dont les combattants Al-Shabaab, continuent à tenter de déstabiliser la situation à Mogadiscio et dans d'autres régions de la Somalie. Ils ont également indiqué qu'ils continuent d'appuyer les activités de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) qui reçoit un appui logistique de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil sont convenus dans l'ensemble de la stratégie présentée dans le rapport du Secrétaire général, à savoir qu'une amélioration de la situation en matière de sécurité et des progrès effectifs dans le processus politique sont des conditions préalables pour que le Conseil de sécurité se prononce sur un éventuel déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Le Conseil a été unanime quant à la nécessité de poursuivre des efforts internationaux coordonnés de lutte contre la piraterie, conformément à ses résolutions sur la question.

Le 15 mai, compte tenu de la détérioration rapide de la situation et de la reprise des combats par les groupes d'opposition à Mogadiscio, le Conseil a tenu des consultations officieuses, à l'issue desquelles, à la 6125<sup>e</sup> séance, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration (S/PRST/2009/15).

Le 26 mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa résolution 1872 (2009), par laquelle il a décidé d'autoriser les États membres de l'Union africaine à maintenir l'AMISOM jusqu'au 31 janvier 2010, et prié le Secrétaire général de continuer à fournir un ensemble d'appui logistique à l'AMISOM, comme il ressort de sa lettre (S/2009/60) adressée à l'AMISOM, et de mettre en œuvre l'approche progressive d'un éventuel déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, compte tenu des conditions énoncées dans son rapport (S/2009/210).

## **Côte d'Ivoire**

Lors d'une séance publique tenue le 29 mai, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/16), dans laquelle il s'est félicité de la décision, prise par les principaux acteurs politiques ivoiriens, d'adopter un calendrier électoral fixant au 29 novembre 2009 la date des élections présidentielles en Côte d'Ivoire, ce qui imprimerait un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou.

## **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo**

Le 28 mai, lors de consultations officieuses, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Baki Ilkin, Ambassadeur et Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a décrit au Conseil les débats tenus au Comité au sujet du rapport à mi-parcours présenté par le Groupe d'experts en application du paragraphe 8 de la résolution 1857 (2008) et des recommandations qui y étaient contenues.

## **Mission du Conseil de sécurité en Afrique**

Le 28 mai, le Conseil a tenu sa 6131<sup>e</sup> séance pour entendre les exposés de membres de la délégation du Conseil de sécurité sur leur récente mission de huit jours en Afrique, dans le cadre de laquelle ils se sont rendus à Addis-Abeba où ils ont eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires de l'Union africaine ainsi qu'au Rwanda, en République démocratique du Congo et au Libéria.

Le Représentant permanent de l'Ouganda, Ruhakana Rugunda, a appelé l'attention sur les entretiens tenus avec l'Union africaine, dans le cadre desquels on a examiné la situation au Soudan et en Somalie, ainsi que le financement des opérations du maintien de la paix en Afrique et la question des changements inconstitutionnels de gouvernement sur le continent. Les entretiens avaient été utiles pour renforcer la coopération, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, entre autres domaines d'intérêt mutuel.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni, John Sawers, qui était l'un des deux chefs de la partie de la mission réalisée en Éthiopie, a dit que les deux organes œuvraient de concert pour traiter les difficultés bien connues de l'Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies (MINUAD) ainsi que pour envisager des moyens de renforcer l'action sur le terrain pour appuyer l'AMISOM.

S'agissant de la partie de la mission réalisée au Rwanda, l'intervenant a souligné que l'intensification du conflit à l'est de la République démocratique du Congo avait incité les Gouvernements du Rwanda et de la République démocratique du Congo à coopérer pour traiter du problème commun posé par les groupes armés opérant dans la région, décision qui avait contribué à redéfinir le paysage politique de la région.

Le Représentant permanent de la France, Jean-Maurice Ripert, a décrit au Conseil les activités de la mission en République démocratique du Congo. Il ressortait de tous les entretiens tenus par la mission dans la région que la situation dans les Grands Lacs s'était améliorée, en particulier en conséquence du

rapprochement entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda. En outre, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) demeurerait indispensable. Soulignant la nécessité de traiter d'urgence et de manière globale le problème généralisé que constitue la violence sexuelle, l'intervenant a noté que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait pris des mesures spéciales dans ce domaine et avait promulgué une législation contre le viol et les autres crimes sexistes.

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, Susan Rice, a dit que la visite au Libéria avait pour objet de réaffirmer l'appui du Conseil envers le peuple et le Gouvernement libériens ainsi que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Un autre objectif avait été d'examiner des questions pressantes, comme celle de la violence à l'égard des femmes. La fragilité extrême de la paix au Libéria a été évoquée.

## **Asie et Moyen-Orient**

### **Le processus de paix au Moyen-Orient**

Le 11 mai, le Conseil a tenu une réunion au niveau ministériel sur le processus de paix au Moyen-Orient, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov. Le Secrétaire général de l'ONU, prenant la parole à cette occasion, a souligné la nécessité de susciter une dynamique dans les pourparlers israélo-palestiniens et a mis en garde contre le fait que la situation sur le terrain pourrait facilement empirer, si les deux parties et la communauté internationale n'effectuaient pas de nouveaux efforts. Après les résultats peu probants des négociations de l'année précédente et les effusions de sang à Gaza, le progrès dans l'application des deux résolutions essentielles – 1850 (2008) et 1860 (2009) – avait été quasiment nul au cours des trois derniers mois.

Le Secrétaire général a également évoqué la profonde crise de confiance « parmi la population sur le terrain ». Les Palestiniens continuaient de voir des actions unilatérales inacceptables menées à Jérusalem-Est et ailleurs en Cisjordanie, telles que « la démolition de maisons, l'intensification des activités de peuplement, les actes de violence commis par les colons et les restrictions oppressives à la liberté de circulation imposées par un système de permis, de points de contrôle et la barrière de séparation ». Il a souligné qu'il était temps qu'Israël modifie radicalement ses politiques à cet égard. Toutefois, il a également souligné que l'Israélien de la rue devait être rassuré sur le fait qu'un futur État palestinien garantirait son droit à vivre dans la paix et la sécurité et déclaré que « les tirs aveugles de roquettes qui ont fait des morts et provoqué des souffrances parmi les civils et des dégâts matériels en Israël étaient non seulement totalement inacceptables mais aussi contreproductifs et devaient cesser ».

Le défi à relever consistait à commencer à mettre en œuvre des changements en profondeur sur le terrain et à relancer un processus irréversible en vue d'un accord israélo-palestinien; il était fondamental de régler le conflit israélo-palestinien pour le bien-être de ces deux peuples, de la région et du monde.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont confirmé leur espoir que les engagements pris par les parties seraient honorés; les parties devaient poursuivre

un effort irréversible en vue du règlement prévoyant deux États, y compris en honorant pleinement les engagements sur le terrain. Les membres du Conseil se sont également déclarés préoccupés par la situation à Gaza et aux alentours, y compris par la poursuite de la contrebande d'armes à Gaza et celle des tirs de roquettes du Hamas vers Israël à partir de Gaza, ainsi que par les activités israéliennes d'implantation d'établissements qui sapaient la viabilité du territoire palestinien occupé et compromettaient la solution prévoyant la création de deux États et la nécessité d'un réconciliation palestinienne.

À la fin de sa séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/14) dont le Ministre des affaires étrangères a donné lecture, et dans laquelle le Conseil a souligné qu'il était urgent de parvenir à une paix générale globale au Moyen-Orient. Une action diplomatique énergique était indispensable pour atteindre l'objectif fixé par la communauté internationale, à savoir une paix durable dans la région fondée sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation à la violence et de la terreur et sur la solution de deux États, sur la base des accords et obligations précédents.

Le Conseil a également appuyé la proposition de la Fédération de Russie tendant à voir organiser, en concertation avec le Quatuor et les parties, une conférence internationale sur le processus de paix au Moyen-Orient, à Moscou, en 2009.

### **Liban**

Le 7 mai, le Conseil s'est réuni pour examiner le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004). L'Envoyé spécial des Nations Unies, Terje Roed-Larsen, a fait un exposé au Conseil et a noté que la situation intérieure, politique et en matière de sécurité au Liban s'était nettement améliorée. L'amélioration générale de la situation avait engendré un climat propice au renforcement de la souveraineté, de l'indépendance politique et du contrôle de l'État dans tout le pays.

L'Envoyé spécial a également déclaré que les élections parlementaires, qui devaient se tenir le 7 juin, constitueraient une étape marquante dans la transition du Liban depuis l'adoption de la résolution 1559 (2004). Il a insisté sur le fait que les parties doivent continuer à adhérer à l'accord de Doha et à s'abstenir, comme elles en ont pris l'engagement, de recourir aux armes pour régler des différends politiques internes.

Évoquant de nouveaux progrès sur la voie de l'application intégrale de la résolution 1559 (2004), l'Envoyé spécial a dit que la République arabe syrienne et le Liban avaient presque achevé le processus conduisant à l'établissement de relations diplomatiques complètes entre les deux pays.

Il a fait savoir au Conseil que les autorités libanaises avaient arrêté une série de personnes soupçonnées d'espionner pour le compte d'Israël. Ces allégations, si elles se révélaient fondées, constitueraient une violation de la souveraineté du Liban. Il a également déclaré au Conseil qu'aucun progrès tangible n'avait été enregistré en ce qui concerne le démantèlement et le désarmement des milices libanaises et non libanaises, demandés dans l'Accord de Taef et la résolution 1559 (2004), et confirmé que ce processus devrait intervenir dans le cadre d'un

dialogue politique sans exclusive qui tiendrait compte des intérêts politiques de tous les Libanais.

L'Envoyé spécial a dit que l'Organisation des Nations Unies ne disposait pas de moyens de vérifier de manière indépendante les informations concernant les transferts illicites d'armes qui pénétreraient au Liban à travers la frontière syrienne. Il a critiqué Israël pour poursuivre les survols provocateurs du territoire libanais.

### **Népal**

Le 5 mai, pendant la séance qu'il a consacrée au Népal, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante du Secrétaire général au Népal, Karin Landgren, concernant le rapport du Secrétaire général sur la demande d'assistance pour appuyer le processus de paix à l'ONU adressée par le Népal, et sur l'évolution récente de la situation dans ce pays. Des membres du Conseil de sécurité et le représentant du Népal ont fait des déclarations. À la fin du débat, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/12), dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par la crise politique que le Népal connaît actuellement et a souligné qu'il fallait d'urgence que le Gouvernement népalais et tous les partis politiques du pays continuent à collaborer, dans un esprit de compromis.

### **Myanmar**

Le 22 mai, lors des consultations plénières au titre du point « Questions diverses », les membres du Conseil de sécurité ont publié un communiqué de presse, dans lequel ils se sont déclarés préoccupés par les incidences politiques de l'évolution récente de la situation de Daw Aung San Suu Kyi.

### **Timor-Leste**

Le 27 mai, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la MINUT, Takahisa Kawakami, concernant les questions relatives au concept d'opérations et aux règles d'engagement du groupe de liaison militaire et de la composante police de la MINUT. Les membres du Conseil, le Représentant spécial adjoint et les représentants des pays fournisseurs de contingents participants ont tenu un échange de vues.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 22 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Chypre et Chef de mission, Taye-Brook Zerihoun, a fait un exposé au Conseil, lors de consultations plénières, sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/248). Le Représentant spécial a noté la recommandation du Secrétaire général selon laquelle, en l'absence de règlement global, alors que la Force continuait de jouer un rôle essentiel et privilégié, aussi bien pour stabiliser la situation sur le terrain que pour assurer un appui technique et administratif à la mission de bons offices du Secrétaire général,

le mandat de la Force devait être prorogé pour une nouvelle période jusqu'au 15 décembre 2009. Les consultations plénières ont été précédées par une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la Force.

Le 29 mai, le Conseil a adopté la résolution 1873 (2009), par laquelle il a prorogé le mandat de la Force jusqu'au 15 mai 2009, par 14 voix pour (Autriche, Burkina Faso, Chypre, Costa Rica, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Mexique, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Viet Nam) et une voix contre (Turquie). Après l'adoption de la résolution, la Turquie a expliqué son vote.

### **Géorgie**

Le 27 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général, Johan Verbeke, a présenté aux membres du Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1808 (2008), 1839 (2008) et 1866 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/254).

Pendant les consultations, les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité de maintenir la présence des Nations Unies dans la région et d'élaborer un nouveau mandat significatif pour la Mission. Il a également été souligné qu'un régime de sécurité révisé et global devrait constituer l'essentiel de toute présence future de l'ONU, ce qui contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

### **Bosnie-Herzégovine**

Le 28 mai, au cours d'un débat public, le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, Valentin Inzko, a exposé au Conseil la situation en Bosnie-Herzégovine, sur la base du premier rapport semestriel qu'il avait soumis au Secrétaire général (S/2009/246) depuis son entrée en fonctions le 26 mars 2009. Le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, Nikola Špirić, a fait une déclaration au Conseil, qui a également entendu une déclaration de la présidence de l'Union européenne et de la Serbie.

## **Questions d'ordre général**

### **Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée**

Le 13 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de la Turquie, l'Ambassadeur Baki Ilkin, sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

Le 25 mai, lors de consultations plénières convoquées d'urgence sur la demande de la délégation japonaise, les membres du Conseil ont fait état de leur vive opposition à l'essai nucléaire réalisé par la République populaire démocratique de Corée ce même jour, en violation manifeste de la résolution 1718 (2006) et l'ont condamné. Les membres du Conseil ont décidé de commencer à travailler immédiatement sur une résolution du Conseil sur cette question, compte tenu des responsabilités confiées au Conseil de sécurité par la Charte des Nations Unies.

**Exposé des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

Lors d'un débat tenu le 26 mai, le Conseil a entendu des exposés de trois présidents d'organes subsidiaires du Conseil, qui l'ont informé de l'évolution de leurs travaux depuis leur dernier exposé au Conseil, le 12 novembre 2008. L'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting (Autriche) est intervenu en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; le Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jean-Pierre Lacroix, a parlé en sa qualité de Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste; et l'Ambassadeur Jorge Urbina (Costa Rica), parlant en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), a fait un état de la situation au Conseil.

L'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting a également fait une déclaration au nom des trois présidents, exposant au Conseil la coopération en cours entre les trois Comités et leurs organes d'experts. Il a présenté un tableau comparatif actualisé, faisant apparaître les mandats respectifs des trois Comités et de leurs experts.

**Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure**

Le 14 mai, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a tenu une réunion, sous la présidence japonaise. Les membres du Groupe de travail ont débattu des questions relatives à l'amélioration de la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 19 juillet 2006 (S/2006/507) ainsi que des questions pratiques relatives à la documentation et à la procédure liées à l'activité quotidienne du Conseil de sécurité.